

Calcul des charges

Gestionnaire de rubriques

Depuis la mise à jour de juin 2024, le gestionnaire de rubriques est archivé tous les mois de la même manière que de nombreux éléments depuis quelques années : Les constantes générales, la liste des taux et valeurs, la gestion des régimes, les contrats OC en DSN. Ces archives sont principalement utilisées pour un bulletin de régularisation, afin de se mettre dans les mêmes conditions qu'au moment de la clôture.

Le gestionnaire de rubriques archivé n'est pas utilisé pour calculer un bulletin de régularisation mais pour le calcul des charges à postériori.

Ainsi, le gestionnaire de rubriques encours peut être modifié, sans impact sur la comptabilisation d'un mois antérieur.

Exemple : Une rubrique de paye a participé au BRUT par erreur en janvier 2024. En février, le gestionnaire de paye retire cette rubrique et effectue les corrections nécessaires sur les salariés concernés.

La recomptabilisation du mois de janvier 2024 donne systématiquement une erreur débit différent de crédit car en s'appuyant sur le gestionnaire de rubriques actuel, la somme des éléments du brut n'est pas égale au brut.

Si la même erreur est effectuée aujourd'hui (erreur en aout 2024 puis correction en septembre 2024), il est possible de recomptabiliser le mois d'aout sans erreur.

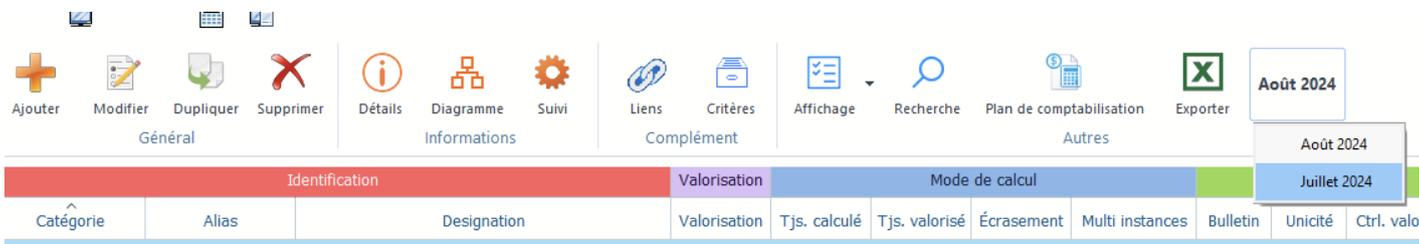
Dans le cas où l'archive n'existe pas (par exemple janvier 2024), c'est l'archive la plus proche qui est utilisée (Ici très probablement celle de juin 2024, date de la mise en place). Cette information est disponible une fois que le traitement est terminé :

Période de paye Janvier 2024 Gestionnaire de rubrique utilisé : Juin 2024 **Forcer l'utilisation de la période courante**

Dans un premier temps, et afin de régler des situations exceptionnelles, nous avons laissé la possibilité de comptabiliser en utilisant le gestionnaire de rubriques actuel (c'est à dire comme avant la mise à jour). Il suffit pour cela de cocher la case "*Forcer l'utilisation de la période courante*"

Dans le gestionnaire de rubriques, il est possible de consulter une archive du gestionnaire de rubriques.

Cliquez sur le bouton qui affiche la période sur la droite, puis sélectionnez la période désirée.



Les archives du gestionnaire de rubriques ne sont pas modifiables. Ainsi, il n'est pas possible de créer, supprimer ou modifier une rubrique.

Profils comptables

De la même manière que le gestionnaire de rubriques, les profils comptables sont également archivés.

La comptabilisation d'un mois antérieur utilise donc également le profil comptable archivé.

Lorsque qu'il est nécessaire de recomptabiliser un mois antérieur à cause d'une erreur de compte dans un profil comptable, modifier le profil comptable en cours ne suffit pas, Il faut penser à modifier également le profil comptable archivé.

Pour cela, il faut passer par l'écran du gestionnaire de rubriques, puis de choisir la période désirée comme indiqué dans le paragraphe précédent.

Choisir ensuite une rubrique utilisant le profil comptable à modifier et cliquer sur le bouton de sélection du profil comptable.

La liste des profils comptable affichée est alors la liste archivée :

Liste des profils comptables

Période Août 2024

Numéro	Libellé	Type comptabilisation	Compte	Mensuel	Détaillé	Profil TH	66 lignes
1	Net	Unique	4210000000	Non	Non	Non	
2	Sécurité sociale	Multiple	645110000...	Non	Non	Oui	
3	Chomage	Multiple	645140000...	Non	Non	Non	
4	Retraite non cadre	Multiple	645130000...	Non	Non	Oui	
5	Retraite cadre	Multiple	645130000...	Non	Non	Non	
6	Médecine du travail	Unique	6475000000	Non	Non	Non	
7	Formation continue URSSAF	Unique	6333020000	Non	Non	Non	
8	Taxe construction	Unique	6338100000	Non	Non	Non	
9	Comité d'entreprise	Unique	6478410000	Non	Non	Non	
10	Mutuelle	Multiple	645120000...	Non	Non	Non	
11	Versement transport	Unique	6331000000	Non	Non	Non	
12	Taxe sur les salaires	Unique	6311000000	Non	Non	Non	
13	Rémunération brut	Multiple	641110000...	Non	Non	Non	
14	Sujétion	Multiple	641110000...	Non	Non	Non	
15	Ancienneté	Multiple	641110000...	Non	Non	Non	
16	Salaire atelier	Unique	6431000000	Non	Non	Non	
17	Complément rémunération TH	Unique	6431100000	Non	Non	Non	
18	Acompte	Unique	4252000000	Non	Oui	Non	
21	Ticket restaurant	Unique	4782000000	Non	Oui	Non	
22	Absence	Proportionnelle	641110000...	Non	Non	Oui	
23	AV NAT en NET CUISINE	Unique	6419500100	Non	Non	Non	
24	IJSS Nettes	Unique	4215000000	Non	Non	Non	
25	Indemnités en net	Unique	6488000000	Non	Non	Non	
26	Remboursement divers	Unique	4671100000	Non	Oui	Non	

Il est alors possible d'effectuer les modifications désirées.

Il est toujours possible de recomptabiliser en utilisant le gestionnaire de rubriques en cours. Avec cette option, le programme utilise également le profil comptable en cours.

Revision #3

Created 30 October 2024 09:03:33 by Valéry HUMEZ

Updated 31 October 2024 11:12:09 by Jean François KERSERHO